

Description des meubles V-Line

Corps des meubles:

Matériau:	Aggloméré trois couches de haute qualité.
Chants:	Tous les chants invisibles des meubles sont revêtus pour les protéger contre l'humidité. Toutes les étagères sont revêtues de chants sur tout le pourtour.
Etagères:	Epaisseur min. 16 mm, supports en métal

Coulissants:

Matériau:	Système de côtés acier double épaisseur avec dos acier de même couleur.
Fond:	Aggloméré de 16 mm d'épaisseur, livrable en option avec revêtement antidérapant.
Faces:	Ajustement simple et rapide par vis régulatrices.
Technique d'ouverture:	Les glissières à roulements à billes de précision sont dotées de série de la technique d'ouverture totale et disposent d'un système de rappel automatique. Le système de qualité Blumotion assurant une fermeture en douceur est compris dans l'équipement standard.
Charge:	Par tiroir: 30 kg, à partir de largeur 800 mm: 50 kg
Particularité:	Le revêtement antidérapant empêche que les objets rangés dans le tiroir ne glissent et s'abîment.

Charnières des portes:

Angle d'ouverture:	Portes à angle d'ouverture de 110°.
Précision:	Ajustement simple et rapide par vis régulatrices.
Confort:	Pour assurer une fermeture sans bruit et en douceur, le système de qualité Blumotion est compris pour toutes les portes dans l'équipement standard.
Particularité:	Vis de réglage dissimulées par des capes de recouvrement en métal.

Système de suspension:

Meubles supérieurs:	Fixation ajustable dans trois dimensions, montage invisible avec capes de recouvrement à l'intérieur.
Charge:	Jusqu'à 100 kg par meuble.
Montage:	Les meubles supérieurs sont montés sur un robuste rail en métal.

Socle:

Base:	Pour toutes les armoires et meubles bas, système de socle réglable en hauteur.
Face de socle:	Fermement vissée dans le fond de l'élément.
Particularité:	Le système de socle réglable en hauteur permet d'adapter la cuisine à la taille des utilisateurs.

Qualité et environnement

PEFC:	PEFC atteste l'utilisation de bois pour la fabrication de meubles pour la cuisine qui provient des forêts cultivées de manière durable ainsi que de sources contrôlées.
-------	---

Classification des émissions:

Les tablettes en bois stable correspondent au marquage des émissions E1 resp. CH 6,5, resp. EN 120, EN 312

Déclaration bois:	Déclaration bois et produits en bois suivant décret du conseil fédéral du 04.06.2010 (SR 944-021).
-------------------	--

Sous réserve de modifications de construction, des couleurs et du matériel suivant l'état de la technique et dans le cadre du développement des produits en vigueur.